

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 À 19H, AU 672, BOUL. SAINT-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC JOW 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # 2024-00011 ◀

Nature et effets :

- Autoriser le projet de division du lot 3 314 648. Le lot 4 est situé à moins de 300 m du lac aux barges et est non desservi; sa superficie est de 3700 m², sa largeur minimale avant est de +45 m, sa profondeur est de +60 m, conformément à l'article 5.5.1 tableau 9 du règlement numéro 41-2004, relatif au lotissement. Les lots 1,2,3 sont situés à plus de 300m du lac aux barges et sont non desservi; la superficie minimale doit être de 2 780m², la largeur minimale avant de 45m, la profondeur minimale est non applicable, conformément à l'article 5.5.1 tableau 9 du règlement numéro 41-2004, relatif au lotissement. Les 3 terrains seraient de superficie minimale de 2 533.8m² pour l'un et 2 533.9m² pour les deux autres, les marges avant seraient de 40.83m au minimum, et de 41.03m au maximum, alors que l'article 5.5.1 tableau 9 du règlement numéro 41-2004, relatif au lotissement impose pour les terrains situés à plus de 300 m d'un lac et non desservi, une superficie minimale de 2 780m², une largeur minimale de la ligne avant de 45 m, la profondeur minimale est non applicable.

Désignation de l'immeuble : Chemin du Golf

Lot : 3 314 648

Zone : RES-15

➤ # 2024-00012 ◀

Nature et effets :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dérogeant à l'article 8.3.3 du règlement 40-2004, relatif au zonage, garage d'une superficie supérieure au bâtiment principal afin d'entreposer l'outillage et protéger le voisinage de la pollution visuelle.

Désignation de l'immeuble : 312, Chemin Gauvin

Lot : 2 677 847

Zone : RES-25

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 16 septembre 2024.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 29^{ème} jour d'août 2024.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 29^{ème} jour d'août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29^{ème} d'août 2024.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe